

La Sécurité Chez Les AA : Notre Bien-Être Commun

La sécurité est une question importante chez les AA — un sujet que tous les groupes et tous les membres peuvent aborder pour y trouver des solutions pratiques et assurer la sécurité de nos réunions en fonction des principes de base du Mouvement.

« Chaque membre des Alcooliques anonymes n'est qu'une infime partie d'un grand tout. Les AA doivent continuer d'exister sinon la plupart d'entre nous seront voués à une mort certaine. Notre bien-être commun doit donc venir en premier lieu, mais notre bien-être personnel vient tout de suite après. »
-Première Tradition (Version intégrale)

Les groupes des AA sont des entités spirituelles formées d'alcooliques qui se réunissent à la seule fin de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir. Par contre, nous ne sommes pas immunisés contre les difficultés qui affectent le reste de l'humanité.

Les Alcooliques anonymes sont un microcosme de la société dont nous faisons partie. Les problèmes du monde extérieur peuvent aussi se retrouver dans les salles de réunions des AA. En même temps que nous aspirons à partager dans la confiance, tant lors des réunions que personnellement avec nos parrains et amis, il est normal que chacun d'entre nous s'attende à un niveau raisonnable de sécurité. Ceux et celles qui assistent à des réunions des AA en retirent un bénéfice sous forme d'un environnement sécuritaire à l'intérieur duquel les alcooliques peuvent se concentrer sur devenir et demeurer abstinents. C'est alors que le groupe peut atteindre son but premier — transmettre le message des AA à l'alcoolique qui souffre encore. C'est pour cette raison que les groupes et les membres abordent le sujet de la sécurité.

L'autonomie et les actions des groupes

Comme les AA ne devraient jamais être organisés, comme il est dit dans le Neuvième Tradition, il revient aux membres individuellement et aux groupes de faire en sorte que les membres se sentent aussi en sécurité que possible chez les AA.

Il n'y a pas de gouvernement chez les AA et aucune autorité centrale, juridique ou autre, pour contrôler ou diriger le comportement des membres des AA. Comme il est dit à la Quatrième Tradition, la formation et le fonctionnement d'un groupe des AA relèvent de la conscience de groupe de ses membres. Les groupes des AA et les entités de service comme les régions, les districts et les intergroupes/bureaux centraux sont autonomes.

Reconnaissant l'importance de la sécurité, plusieurs groupes ont pris des mesures pour limiter au minimum les distractions et les perturbations dans le cadre des activités du groupe.

Être membre des AA

Être membre des AA n'a jamais été conditionnel au respect d'une série de règles morales ou de comportement, à part celles qui découlent du sens commun, de la courtoisie et des valeurs fondamentales de la bonté, de la tolérance et de l'amour.

Il est dit dans la Troisième Tradition des AA que la seule condition pour devenir membre est le désir d'arrêter de boire. Cela amène une ouverture qui aide à nous définir comme un Mouvement diversifié ; par contre, cela nous demande aussi de nous occuper de la sécurité de notre groupe et des personnes.

Pourtant, certaines personnes arrivent chez les AA sans connaître le type de comportement qu'on attend d'eux pendant les réunions et avec les autres membres. Une personne peut devenir abstinente chez les AA, mais ne pas savoir ce qui est convenable.

Comment réagir aux perturbations

Si la plupart des groupes fonctionnent avec une bonne dose de spontanéité et de structure, certaines situations peuvent menacer l'unité du groupe et mettre en péril la sécurité du groupe et de ses membres. Souvent c'est le cas de membres perturbateurs, ceux qui sont provocateurs et agressifs, ou ceux qui ne peuvent tout simplement pas mettre les besoins du groupe en premier lieu. Un tel comportement peut déconcentrer le groupe et effrayer les membres, anciens et nouveaux.

Certains groupes ont prévu un plan pour réagir à un comportement perturbateur et ont prévu des procédures via leur conscience de groupe pour s'assurer de protéger le bien-être du groupe. Dans plusieurs cas, le comportement perturbateur est neutralisé par le président qui réaffirme les comportements acceptables lors de la réunion.

D'autres groupes ajoutent à leur message d'accueil que les comportements illégaux et perturbateurs ne sont pas tolérés. D'autres groupes demandent aux membres qui dérangent de quitter la réunion. De plus, les groupes et les membres peuvent toujours appeler les autorités si le comportement perturbateur se poursuit et que la sécurité des gens est menacée.

La sécurité et l'unité du groupe

Parmi les sujets que les groupes ont abordés par leur conscience de groupe, il faut nommer **le harcèlement sexuel, les menaces de violence, l'intimidation, la coercition financière,** l'intolérance raciale ou du mode de vie, forcer des membres des AA à accepter certains points de vue ou croyances concernant les traitements médicaux ou certains médicaments, la politique, la religion ou toute autre question externe. De plus, certains comportements qui se produisent en dehors des heures normales de réunions peuvent faire qu'une personne ne se sente pas assez en sécurité pour revenir au groupe.

Certains groupes ont préparé leurs propres lignes de conduite ou procédures pour assurer la sécurité de leurs réunions. Des membres des AA peuvent parler à ceux qui ne se conduisent pas correctement. Ces situations peuvent être abordées lors des réunions d'affaires et être référées à la conscience de groupe pour trouver des solutions. **S'il le faut, on peut demander au membre perturbateur de ne pas assister à la réunion pendant un certain temps.** Les groupes qui prennent ces grands moyens le font pour protéger le bien-être commun du groupe et l'unité des AA.

Dans tous les cas, si la sécurité d'une personne est menacée, ou si une situation viole la loi, les personnes impliquées peuvent prendre les moyens nécessaires pour assurer leur sécurité. **Le fait d'appeler les autorités compétentes ne constitue pas une violation des Traditions des AA. L'anonymat n'est pas un manteau derrière lequel les criminels ou les auteurs d'actes répréhensibles peuvent se cacher.**

Des comportements inappropriés et prédateurs comme une attention sexuelle non désirée, des attaques contre des personnes vulnérables peuvent être difficiles. Ces comportements peuvent se produire en dehors des heures normales de réunions. Si les membres des AA peuvent être très compatissants et aider les victimes, nous ne sommes pas des professionnels entraînés à traiter de telles situations. **Il peut s'avérer nécessaire de demander l'aide d'agents de la paix ou d'autres professionnels.**

Les victimes de comportements inappropriés, de harcèlement ou de prédateurs devraient informer le groupe de ces situations, que ce soit par l'entremise de leur parrain ou d'un ami de confiance. Ainsi le groupe serait informé et leurs membres peuvent aider à régler ces problèmes et en éviter d'autres à venir. Les discussions dans le groupe devraient porter sur le maintien d'un environnement où tous les membres peuvent devenir abstinents et le demeurer.

Les AA et la loi

Le bon sens et l'expérience nous apprennent que le fait d'être membre des AA ne dispense pas de suivre les règlements locaux et que **le fait d'assister à une réunion des AA ne permet pas d'échapper à la juridiction des gardiens de la paix.** Comme individus, les membres des AA sont aussi « citoyens du monde », et en tant que citoyens nous ne sommes pas au-dessus des lois.

En consultant la conscience de groupe, plusieurs groupes ont établi des lignes de conduite concernant le moment où il convient d'appeler les autorités et de régler un problème en le soumettant à la loi. Aucun groupe des AA n'est obligé de tolérer un comportement illégal et toute activité pendant une réunion des AA est soumise à toutes les lois qui s'appliquent en dehors de la réunion. **Parmi les actes illégaux que les groupes ont rencontrés, on note la violence, l'escroquerie, le vol de biens, la vente de drogue aux réunions et plusieurs autres.**

Les urgences

Des blessures, des accidents, des incendies et autres incidents, se produisent parfois pendant des réunions. Pour faire face à ces situations, les groupes peuvent aussi préparer des plans et de procédures, souvent de concert avec le propriétaire ou les autorités locales. S'occuper d'une urgence est plus important que de poursuivre la réunion et les membres devraient pas hériter à faire appel au personnel d'urgence dans les situations critiques.

Se concentrer sur notre but premier

Il est à espérer que notre souffrance commune comme alcooliques et la solution commune des AA fassent disparaître tous les problèmes et élimine les comportements négatifs. Comme il est dit dans le Gros Livre *Les Alcooliques anonymes*, « l'amour et la tolérance envers les autres sont notre code. »

Par contre, la sécurité est importante dans le fonctionnement du groupe. Assurer l'ordre et la sécurité lors des réunions sera bénéfique à l'ensemble du groupe et les membres pourront se concentrer sur leur rétablissement de l'alcoolisme et une vie d'abstinence.

En bout de compte, la façon dont on traite ces situations peut être aussi diversifiée que notre Mouvement. Le jugement et le bon sens, guidés par les Douze Traditions, semblent être *notre meilleur guide*.

Que peuvent faire les groupes et les membres ?

Les groupes et les membres peuvent discuter des questions de sécurité, y attirer l'attention du Mouvement et chercher, par le parrainage, **les ateliers et les réunions**, à créer un environnement le plus sécuritaire possible pour le nouveau et les autres membres ou membres en puissance. **On peut parler de ce sujet entre groupes au niveau des districts et des régions.**

Voici quelques suggestions et rappels utiles :

- Parlez des problèmes de sécurité avant qu'ils ne se produisent.
- La sécurité est l'affaire de chaque membre assistant à une réunion des AA.
- Communiquer clairement ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas.
- Le parrainage joue un rôle important et les parrains peuvent se rendre utiles en soulignant les signes avant-coureurs et les situations malsaines à leurs filleuls et aux nouveaux.
- Les membres des AA qui sont inquiets des paroles ou des actions d'un parrain ou d'un autre membre pourraient trouver utile de parler à une personne de confiance, à leur groupe des AA ou à un professionnel, selon le cas.
- Incluez la sécurité et l'environnement de votre réunion des AA dans la liste des sujets d'inventaire.
- Envisagez la préparation de lignes de conduite et de procédures de groupe sur la sécurité. Recommandez que personne ne se dirige vers sa voiture sans être accompagné par une personne sûre ou en groupe.
- Dans toutes les discussions sur la sécurité, restez concentrés sur notre but premier, notre bien-être commun et mettez toujours les principes au-dessus des personnalités.

Ressources utiles pour les membres et les groupes des AA

- [Box 459, édition d'octobre 2010](#), deux articles sur « Les membres perturbateurs lors de réunions des AA » et « Les AA et la loi » (accessibles par la page des bulletins sur www.aa.org.)
- Rapport sur 62e Conférence des Services Généraux des AA : « *La sécurité chez les AA, notre bien-être commun.* »*
- Rapport final du « *Comité spécial sur la sécurité du Conseil des Services généraux des Alcooliques anonymes, É.-U. et Canada* ».*
- Brochure des AA : « [Questions et réponses sur le parrainage](#) »
- Brochure des AA : « [Le groupe des AA... là où tout commence.](#) »
- Demandez à votre RDR ou à votre délégué de vous partager leur expérience locale.

*Accessible sur demande auprès du BSG.

Bureau des Services généraux
P.O. Box 459
Grand Central Station
New York, NY 10163
Téléphone : (212) 870-3400
Site Web des AA du BSG : www.aa.org